

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 MAI 2022

DCM20220512/003

**AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LE
PROJET DE SUEZ RV REUNION D'EXTENSION DE
STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX SUR LA
COMMUNE DE SAINTE-SUZANNE**

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 5 mai 2022.

Que la convocation a été faite le 5 mai 2022.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

| | |
|-------------------|----|
| Présents : | 34 |
| Représentés : | 9 |
| Absents : | 2 |
| Total des votes : | 43 |



Le Maire

Joé BEDIER

L'an deux mille vingt-deux, le douze mai, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune.

ETAIENT PRESENTS :

MM. BEDIER Joé, CEVAMY Primilla, SOUPOU Alexa, RAMIN Jean Yannick, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, PAYET Catherine Anne, NAZE Gilles, COUPOU Jimmye, ASSICANON Jean Thierry, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, GRONDIN Jimmy, SABABADY Marie Josette, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, LARIVIERE Marie, MAILLOT Serge René, GRONDIN Migline, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, CERVEAUX Adelaïde, PERMACAONDIN Isabelle, BENOIT Sabrina, SAID Moussa, PERIANIN-CARPIN Audrey, CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, VIRAPOULLE Jean-Marie, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane, BARBE Ludovic

ETAIENT REPRESENTES :

MM. PEQUIN Jean-Marc, RAMASSAMY Laurent, CONSTANT Jean-Paul, ALAMELE Maryse Brigitte, PRAUD Elodie, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, TIPAKA Nadia, FENELON Jean Claude, RAMIN Odile

ETAIENT ABSENTS :

MM. DIJOUX Sabrina, NAUD CARPANIN Marie-Hélène

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

DCM20220512/003 - AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LE PROJET DE SUEZ RV REUNION D'EXTENSION DE STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX SUR LA COMMUNE DE SAINTE-SUZANNE.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

1. CONTEXTE :

Le conseil municipal est informé que l'Etat a procédé à l'ouverture d'une enquête publique par le biais d'un arrêté en date du 6 avril 2022 concernant le projet de SUEZ RV REUNION d'extension de stockage de déchets non dangereux sur la Commune de Sainte Suzanne.

2. DESCRIPTIF SYNTHETIQUE DU PROJET :

Le projet consiste en :

- La création de 9 nouveaux casiers de stockage de déchets équivalent à un vide de fouille de l'ordre de 680 000 tonnes pour une durée d'exploitation potentielle supplémentaire de 9 ans. Ces nouveaux casiers seront en rehausse de stockage sur des casiers existants, ainsi qu'en extension du site en dehors des limites Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) existantes.
- Une modification au centre de tri et broyage porté à 280 t/j (50 t actuellement)
- Instauration de servitudes publiques par une bande d'isolement de 200 m autour de l'exploitation

3. MODALITE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

L'enquête publique se déroulera du 28 avril au 27 mai 2022 sur les territoires de Saint-André, Sainte Marie et Sainte Suzanne.

Un registre ainsi que le dossier projet seront mis à disposition du public à l'hôtel de ville pour la consignation d'observations.

Le Commissaire enquêteur fera les permanences à l'hôtel de ville comme suit pour la Commune de Saint-André :

- 2 mai 2022 de 9H00 à 12H00
- 19 mai 2022 de 13H00 à 16H00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

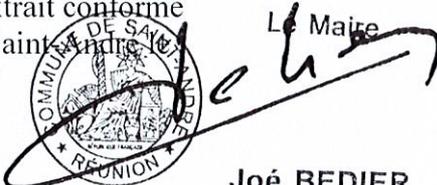
Article Unique :

- Emet un avis sur le projet ci-dessus exposé de la société SUEZ RV Réunion

Conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un délai de deux mois.

Pour extrait conforme
Fait à Saint-André
16 MAI 2022

Le Maire



Joé BEDIER